

Assos - Instruction : DITAS

Année d'exercice : 2016

SECTEUR Logement

3ème répartition

Sous-secteur ARL

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé
Asso-APM-000509 D13-13041 38270333800055	ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX 2 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13100 AIX-EN-PROVENCE BERGER Monique	Projet 3 bis - ARL (dispositif de soutien des ménages dans leur recherche d'un logement dans le parc privé ou d'une solution habitat en développant leur mobilisation et leur autonomie et en leur apportant la technicité et le réseau pour y parvenir)	28 543	6 008	6008
Asso-APM-000380 D13-16191 39296758400070	ACTION MEDITERRANEENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT 14 Rue des Dominicaines 13001 MARSEILLE MADEC Hervé	Projet 2 - ARL Mettre en place une action de formation, d'information et d'accompagnement à la recherche de logement. Favoriser l'accès au logement autonome aux ménages.	73 000	68 000	48 060
<b>TOTAL</b>				<b>74 008</b>	<b>54068</b>

Assos - Instruction : DITAS

Année d'exercice : 2016

SECTEUR Logement

3ème répartition

Sous-secteur ASC

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé
Asso-APM-000508 D13-13041 38270333800055	ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX 2 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13100 AIX-EN-PROVENCE BERGER Monique	Projet 2 bis - ASC Logements provisoires (adapter la gestion locative aux difficultés spécifiques de la population concernée, afin de favoriser l'accès et/ou le maintien dans le parc locatif, et de prévenir les risques locatifs)	30 316	1 602	1 602
Asso-APM-000510 D13-13041 38270333800055	ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX 2 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13100 AIX-EN-PROVENCE BERGER Monique	Projet 4 bis - ASC APEL	24 189	4 405	4 405
Asso-APM-000507 D13-101138 42455297400018	ASSOCIATION D'INSERTION DES RESTAURANTS DU COEUR DES BOUCHES-DU-RHONE 890 Chemin de la Louve 13400 AUBAGNE SEGHI Hugues	Projet 1 - ASC Logements Provisoires (la recherche de logement la gestion du budget la sensibilisation aux économies d'énergies l'accès aux droits l'alimentation l'entretien du logement les droits et devoirs des locataires et des bailleurs.....)	5 340	5 340	4 005
Asso-APM-000397 D13-16191 39296758400070	ACTION MEDITERRANEENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT 14 Rue des Dominicaines 13001 MARSEILLE MADEC Hervé	APEL - démarche de prévention en amont de l'audience de référéUne information des droits et devoirs. - accès juridictionnelle+assistance d'un avocat. diagnostic social et juridique. préparation des ménages qui se présentent seuls à l'audience -médiation ou un accompagnement. - Réorientant les ménages qui auraient besoin d'un accompagnement plus important. - Exp	40 000	34 140	24 030
Asso-APM-000511 D13-13893 78288614700035	PACT DES BOUCHES DU RHONE L'ESTELLO 1 CHEMIN DES GRIVES 13013 MARSEILLE CAMOIN Jean Pierre	Projet n°11 bis - ASC Gestion du stock de logements du dispositif IML 100 logements	277 680	28 035	28 035
<b>TOTAL</b>				<b>73 522</b>	<b>62077</b>

Assos - Instruction : DITAS

Année d'exercice : 2016

SECTEUR Logement
Sous-secteur ASELL courte durée

3ème répartition

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé
Asso-APM-000478 D13-12741 33132860900069	ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL ZAC FOURCHON Rue Gérard Gadiot 13200 ARLES LIEGEOIS Pierre	Enquêtes sociales - projet 3 ASELL CD	10 680	10 680	8 010
Asso-APM-000387 D13-16191 39296758400070	ACTION MEDITERRANEENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT 14 Rue des Dominicaines 13001 MARSEILLE MADEC Hervé	Projet 8 - ASELL CD - Définir pour chaque situation la mise en place d'une intervention visant au maintien ou au relogement du ménage. Maintien dans le logement - Relogement	90 466	85 440	64080
<b>TOTAL</b>				<b>96 120</b>	<b>72090</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>				<b>243 650</b>	<b>188 235 €</b>

## Commission Permanente du 21 octobre 216

## Rapport n°

Fiche de renseignements complémentaires à insérer dans le rapport de liste présenté à la signature de Madame La Présidente du Conseil Départemental

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Politique facultative ou obligatoire du Département	Demande initiale ou renouvellement	Dans le cas d'un renouvellement, le rapport d'activité de l'exercice précédent est joint à cette annexe	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant de la participation des autres collectivités	Montant demandé	Montant proposé	Secteur Dossier	Sous- secteur Dossier	Modalités de calcul	Statut Audit	Audit	Utilité du projet
Asso-APM-000508 13041 38270333800055	ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX 2 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13100 AIX-EN-PROVENCE BERGER Monique	Projet 2 bis - ASC Logements provisoires (adapter la gestion locative aux difficultés spécifiques de la population concernée, afin de favoriser l'accès et/ou le maintien dans le parc locatif, et de prévenir les risques locatifs)	obligatoire	renouvellement	oui	30316	0	1602	1602	Logement	ASC	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	Vert	Audit Vert - Dates de début et fin d'audit: 06/06/2012 au 31/07/2012	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000509 13041 38270333800055	ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX 2 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13100 AIX-EN-PROVENCE BERGER Monique	Projet 3 bis - ARL (dispositif de soutien des ménages dans leur recherche d'un logement dans le parc privé ou d'une solution habitat en développant leur mobilisation et leur autonomie et en leur apportant la technicité et le réseau pour y parvenir)	obligatoire	renouvellement	oui	28543	0	6008	6008	Logement	ARL	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	Vert	Audit Vert - Dates de début et fin d'audit: 06/06/2012 au 31/07/2012	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000510 13041 38270333800055	ASSOCIATION LOGEMENT DU PAYS D'AIX 2 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13100 AIX-EN-PROVENCE BERGER Monique	Projet 4 bis - ASC APEL	obligatoire	renouvellement	oui	24189	0	4405	4405	Logement	ASC	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	Vert	Audit Vert - Dates de début et fin d'audit: 06/06/2012 au 31/07/2012	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000478 12741 33132860900069	ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL Rue Gérard Gadiot 13200 ARLES BECK-COMBELLES Martine	Enquêtes sociales - projet 3 ASELL CD	obligatoire	renouvellement	oui	10680	0	10680	8010	Logement	ASELL courte durée	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	En cours	Audit Vert - Dates de début et fin d'audit: 30/08/2011 au 29/09/2011. Nouvel audit par Mr PICCHIONI début le 29/03/2016	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Politique facultative ou obligatoire du Département	Demande initiale ou renouvellement	Dans le cas d'un renouvellement, le rapport d'activité de l'exercice précédent est joint à cette annexe	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant de la participation des autres collectivités	Montant demandé	Montant proposé	Secteur Dossier	Sous- secteur Dossier	Modalités de calcul	Statut Audit	Audit	Utilité du projet
Asso-APM-000507 101138 42455297400018	ASSOCIATION D'INSERTION DES RESTAURANTS DU COEUR DES BOUCHES-DU- RHONE 890 Chemin de la Louve 13400 AUBAGNE SEGHI Hugues	Projet 1 - ASC Logements Provisoires (la recherche de logement la gestion du budget la sensibilisation aux économies d'énergies l'accès aux droits l'alimentation l'entretien du logement les droits et devoirs des locataires et des bailleurs.....)	obligatoire	renouvellement	oui	5340	0	5340	4005	Logement	ASC	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	-	-	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000380 16191 39296758400070	ACTION MEDITERRANEENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT 14 Rue des Dominicaines 13001 MARSEILLE MADEC Hervé	Mettre en place une action de formation, d'information et d'accompagnement à la recherche de logement. Favoriser l'accès au logement autonome à 120 ménages.	obligatoire	renouvellement	oui	73000	0	68000	48060	Logement	ASC	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	Vert	Audit Orange - Dates de début et fin d'audit: 26/01/2010 au 15/03/2010. Fait le 16/11/2015. INDICATEUR VERT.	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000387 16191 39296758400070	ACTION MEDITERRANEENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT 14 Rue des Dominicaines 13001 MARSEILLE MADEC Hervé	Définir pour chaque situation la mise en place d'une intervention visant au maintien ou au relogement du ménage. Maintien dans le logement Relogement	obligatoire	renouvellement	oui	90466	0	85440	64080	Logement	ASELL courte durée	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	Vert	Audit Orange - Dates de début et fin d'audit: 26/01/2010 au 15/03/2010. Fait le 16/11/2015. INDICATEUR VERT.	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000397 16191 39296758400070	ACTION MEDITERRANEENNE POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT 14 Rue des Dominicaines 13001 MARSEILLE MADEC Hervé	APEL - démarche de prévention en amont de l'audience de référéUne information des droits et devoirs. - accès juridictionnelle+assistance d'un avocat. diagnostic social et juridique. préparation des ménages qui se présentent seuls à l'audience - médiation ou un accompagnement. - Réorientant les ménages qui auraient besoin d'un accompagnement plus important.	obligatoire	renouvellement	oui	40000	0	34140	24030	Logement	ASC	1 ménage suivi = 1 mesure = 534 €	Vert	Audit Orange - Dates de début et fin d'audit: 26/01/2010 au 15/03/2010. Fait le 16/11/2015. INDICATEUR VERT.	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.
Asso-APM-000511 13893 78288614700035	PACT DES BOUCHES DU RHONE 1 CHEMIN DES GRIVES 13013 MARSEILLE CAMOIN Jean Pierre	Projet n°11 bis - ASC Gestion du stock de logements du dispositif IML 100 logements	obligatoire	renouvellement	oui	277680	0	28035	28035	Logement	ASC	1 logement = 2 mesures = 2 x 534 €	Vert	Audit Vert - Dates de début et fin d'audit: 17/11/2010 au 15/03/2011	Le FSL, dont la responsabilité relève du Département depuis le 1er janvier 2005, a pour objet d'aider les personnes défavorisées à accéder à un nouveau logement ou à se maintenir dans le logement en cas d'impayé de loyer. Le FSL attribue des prêts, des subventions, des garanties aux ménages en difficulté et assure le financement d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement. Ces actions sont mises en œuvre afin de faire reconnaître le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes en aidant les personnes démunies notamment dans le domaine du logement et de l'hébergement, par la promotion, la réalisation ou la location des logements en faveur des ménages défavorisés en les accompagnants dans leur parcours social, pour défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées.